



PAR COURRIEL

Québec, le 21 octobre 2024

Monsieur Robert Murray  
Porte-parole  
Triumvirate Environmental inc  
[robert.murray@stantec.com](mailto:robert.murray@stantec.com)



INFORMER

**Objet : Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecœur – Questions complémentaires – DQ4**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **23 octobre 11 h prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

### **Les intrants**

1. Veuillez fournir les quantités de MDR reçues au cours des 5 dernières années (valeurs annuelles et moyenne sur 5 ans).

### **Les débouchés pour les extrants**

2. Quels sont les traitements hors site que subissent la solution d'hypochlorite de sodium usée et les substances résiduelles acides neutralisées (PR3.1, p. 3.1 et 3.2) ? Ces traitements incluent-ils leur reconditionnement pour une réutilisation ultérieure ou ces substances sont-elles plutôt incinérées ?
3. Dans le Tableau QC-17.2 du document PR5.2 vous mentionnez que « Pour l'instant, Triumvirate opte donc pour l'expédition de l'huile organique à une cimenterie localisée en Ontario (avec laquelle Triumvirate a une entente pour l'expédition d'autres MDR qu'elle reçoit actuellement). »
  - a. Quels sont les différences entre les réglementations ontariennes et québécoises en ce qui a trait à l'utilisation de l'huile organique produite par Triumvirate comme combustible dans des cimenteries ou d'autres procédés industriels ?
  - b. Quelles démarches avez-vous faites auprès d'entreprises québécoises pour connaître leur intérêt à utiliser de l'huile organique à des fins de combustion ou d'autres procédés industriels ? Quelles ont été les conclusions de ces démarches ? Comment pourrait-on, selon vous, faciliter l'utilisation de l'huile organique par des entreprises du Québec ?
  - c. Quels sont les facteurs qui amènent Triumvirate à considérer qu'il est plus profitable de transporter l'huile organique qu'elle produit et qu'elle produira vers une cimenterie localisée en Ontario plutôt que vers un acheteur potentiel du Québec ?
  - d. Quelle est la nature des autres MDR que vous envoyez présentement à cette cimenterie et veuillez préciser l'usage qu'elle en fait?
  - e. Selon vos prévisions, que devrait être l'effet de la mise en exploitation de l'ATDU sur le volume (en kg ou en tonnes) de ces autres MDR transportées vers la cimenterie localisée en Ontario ?

4. Dans le résumé de l'étude d'impact vous mentionnez que « Les substances organiques récupérées à la fin du procédé sous forme liquide pourront être réutilisées comme combustibles ou recyclées dans des procédés de raffinage, permettant de créer de la valeur » (PR6, p. 11).
  - a. Veuillez préciser en quoi pourrait consister le recyclage dans des procédés de raffinage et de quelle manière il contribuerait à créer de la valeur.
  - b. Veuillez expliciter quels sont les éléments du cadre réglementaire du Québec qui permettrait ou empêcherait ce type de recyclage ?

#### **Le taux de valorisation et de recyclage**

5. Dans une réponse que vous avez transmise à la commission en lien avec une question posée en séance publique, vous mentionnez qu'au cours des 5 dernières années, le recyclage a approximativement atteint 70 %, l'enfouissement 28 % et l'incinération 2 %. Dans cette même réponse, vous avez aussi mentionné vouloir atteindre au taux de valorisation de 75 %.
  - a. Comme en séance publique vous avez mentionné que votre taux de valorisation atteint plutôt 60 %, veuillez clarifier ces données en précisant si vous établissez une distinction entre recyclage et valorisation.
  - b. Quelles sont les matières qui sont valorisées et celles qui sont recyclées dans la situation actuelle et dans la situation projetée ?
  - c. En plus des pourcentages, veuillez fournir les quantités en kg/an de MDR recyclées, valorisées, enfouies et incinérées pour les 5 dernières années d'opération et pour les projections futures lorsque l'ATDU serait en opération.

#### **Le procédé**

6. En vous basant sur le schéma de l'ATDU de votre présentation du projet durant la séance publique du 23 septembre, veuillez déposer une nouvelle version de ce schéma en y incluant le générateur d'azote.

#### **La qualité de l'air**

7. À la réponse QC-12 (PR5.5, p. 12 PDF), vous référez à l'annexe E pour visualiser les cartes isoplèthes développées pour les substances dont les concentrations maximales ambiantes dépassent leurs valeurs limites pour le scénario préprojet. Or, à l'annexe E seules les cartes isoplèthes pour l'acétate de butyle sont fournies.
  - a. Veuillez fournir les cartes isoplèthes (scénario préprojet et scénario projet) pour les autres substances dont les concentrations maximales dépassent les valeurs limites pour le scénario préprojet.
  - b. Veuillez aussi fournir les cartes isoplèthes représentant les fréquences de dépassement pour ces substances pour le scénario préprojet et projet.

- c. Même si les PM<sub>tot</sub> et PM<sub>2,5</sub> ne font pas l'objet de dépassements des valeurs limites selon les résultats de la modélisation, veuillez fournir les cartes isoplèthes des concentrations pour ces contaminants pour le scénario projet.

### **Provenance des MDR**

- 8. Dans le document DA4 que vous avez transmis à la commission, vous mentionnez que sur une période de cinq ans, environ 48 % des MDR reçus proviennent des USA et 48 % proviennent du Québec.
  - a. Considérant que Triumvirate détient et exploite plusieurs sites de traitement de déchets dans le nord-est des États-Unis, veuillez préciser la part des volumes acheminés vers les installations de Triumvirate à Contrecoeur qui provenaient de ces sites durant les cinq dernières années et qui en proviendraient après la mise en exploitation de l'ATDU.

### **Le camionnage**

- 9. Quel est le trafic journalier moyen actuel de camions en incluant le transport de l'eau contaminée hors site.

### **L'estimation des gaz à effet de serre**

- 10. Veuillez expliquer le calcul des débits maximal et moyen d'alimentation en gaz naturel présenté au tableau 3-7 du document PR3.1 (p. 33 PDF).

### **La gestion de l'eau contaminée**

- 11. Vous avez expliqué en séance publique que l'eau de procédé, ainsi que les eaux de ruissellement potentiellement contaminées seraient collectées et éliminées hors site (DT1, p. 30).

Veuillez préciser à quel endroit et comment ces eaux seraient gérées hors site ? Que deviennent ces eaux après leur traitement ?